



Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

20/01/15

Dossier complet le

20/01/15

N° d'enregistrement

F09315P0009

### 1. Intitulé du projet

Construction de serres agricoles sur la commune de La Roque d'Anthéron

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom BONIFAZIO

Prenom MICHEL

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCIS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

#### N° de rubrique et sous rubrique

#### Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

N° 36

SHON 30 058 m<sup>2</sup>

SEUIL MINIMUM 10 000 m<sup>2</sup>

SEUIL MAXIMUM 40 000 m<sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Construction d'une serre de type Venlo en verre à usage agricole d'une surface de 30 058 m<sup>2</sup>.

Les pans Sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 2 511 kWc.

M. BONIFAZIO exploite et possède les terres sur lesquelles est situé le projet.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet de construction de serre présente trois objectifs pour l'activité agricole de M. BONIFAZIO

- le développement de la culture de fraises et fruits rouges, horticulture et plants : cultures à haute valeur ajoutée.
- une diversification des cultures permettant de développer l'exploitation
- à terme, la possibilité de conversion en agriculture biologique, qui permet d'élargir les débouchées et de mieux valoriser la production.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le terrain nu, cultivé et non boisé ne nécessite pas de travaux préalables à l'implantation de la serre.

Le projet est situé dans une zone agricole, les terres à proximité sont exploitées, il n'y aura pas de modification de la vocation des terres.

La construction de la serre s'étalera sur 8 à 10 semaines et la période d'intervention sera concertée avec les services concernés afin de ne pas déranger les cycles biologiques de la faune locale.

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera déposé et instruit en même temps que le permis de construire.

Les eaux pluviales seront gérées et collectées vers un bassin de rétention adapté. Ces études seront réalisées par un bureau d'étude spécialisé.

La centrale photovoltaïque sera équipée de modules polycristallins français de la société SILLIA basée à Lannion et à Vénissieux, un poste de transformation sera implanté en limite de propriété.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La serre VENLO permettra à l'exploitant de mieux contrôler les cultures face aux aléas climatiques et également à terme de développer une activité agricole en agriculture biologique.

La culture mise en place sera la fraise et fruits rouges sur la moitié de la surface. La serre permettra une récolte précoce. En arrivant sur le marché plus tôt, ces récoltes fidéliseront la clientèle.

L'autre moitié sera utilisée en horticulture et pour la production et stockage de plants.

Ce projet permettra également la création d'emplois permanents et saisonniers. L'électricité produite par la centrale photovoltaïque sera injecté sur le réseau et elle correspondra à la consommation de 1 400 foyers.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La demande de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être faite aux deux(s) d'autorisation(s).

Cette opération est soumise à permis de construire et à déclaration concernant le rejet d'eaux pluviales suivant la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'Eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande de Permis de Construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandes caractéristiques	Valeur
surface du terrain	101 064 m <sup>2</sup>
surface de la serre	30 058 m <sup>2</sup>
hauteur faîtage	6.3 m
largeur d'une chapelle	9.6 m
puissance photovoltaïque	2 511 kWc

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Bieu-dit Quartier grand Pont  
La Candiette  
13 640 La Roque d'Anthéron

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5°17'20"E Lat. 43°43'36"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:

Point de départ Long. \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_" Lat. \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_"

Point d'arrivée Long. \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_" Lat. \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_"

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel est l'exploitation agricole avec des cultures en plein champ. Les parcelles sont entretenues, les sols sont nus de toute végétation autre que les cultures.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

- POS 16/11/2001

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Zone NC (Non Constructible) : les parcelles sont des terrains agricoles, donc constructible pour la nécessité de l'exploitation agricole.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ci-dessous font l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	x Source : <a href="http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole">inpn.mnhn.fr/carto/metropole</a>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle régionale ou nationale, ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	x Source : <a href="http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole">inpn.mnhn.fr/carto/metropole</a>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'évaluation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

 

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

 

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui est-il prescrit ou approuvé ?

LEP : Natura - décret 21/12/1999

LEPN : Aménagement approuvé le 09/11/2014

LEPN : Monument de la route approuvé le 24/03/2014

LEPN : Monument de la route - classement régionalisé - arrêté le 14/03/2014

arrêté : 1er juillet 2014

dans un site ou sur des sols pollués ?

 

dans une zone de répartition des eaux ?

 

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

 

dans un site inscrit ou classé ?

 

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

Natura 2000 :

- 328 = terrains de bataille et chevaux abandonnés - à environ 600 m au Sud
- 413 = La Durance - à environ 1000 m au nord
- 305 = La Durance - à environ 1000 m au nord

d'un site Natura 2000 ?

 

d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?

#### 4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

##### 4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant.

Domaines de l'environnement	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
			Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'irrigation est assurée par un réseau d'irrigation collectif (ASA du canal du Moulin). L'exploitant dispose d'un forfait lui permettant d'irriguer la totalité des cultures, il peut l'adapter en fonction des besoins.
implique-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cultures sous serres seront réalisées en sol (et non hors sol)
Ressources			
est-il excédentaire en matériau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux extraits lors du creusement du bassin de rétention des eaux pluviales seront réutilisés sur site pour la constitution des digues de ce même bassin.
est-il déficitaire en matériau ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle projet est entièrement cultivée et uniquement limitée au nord par des haies et boisements. Le projet ne prévoit aucun détachement, ni atteinte à la végétation naturelle environnante.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au § 2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'incidence sur les zones prioritaires considérées (examen 2008). La zone-projet n'est concernée par aucun de ces habitats. Le projet ne présente donc aucune incidence potentielle sur la préservation de ces espèces naturelles et des espèces invasives.

	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il la consommation d'espèces naturelles : agrochats, forestiers, marines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres sont déjà cultivées.
	<input type="checkbox"/>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Transfert de marchandises dangereuses Le projet n'est pas concerné par ce risque
<b>Risques et nuisances</b>	<input type="checkbox"/>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Feu de forêt : le projet n'est pas concerné Inondation : les parcelles sont concernées par l'aléa exceptionnel et sur une petite partie par l'aléa fort et modéré. Mouvement de terrain : glissement, chutes de pierres et de blocs. Le projet n'est pas concerné Mouvement de terrain : vassements différenciels Le projet n'est pas concerné Rupture de barrage : le projet n'est pas concerné
	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan Anti-dissemination du chikungunya et de la dengue : le bassin de rétention sera aménagé pour l'infiltration et n'a pas vocation à stocker l'eau, évitant ainsi la stagnation propice au développement des larves.
	<input type="checkbox"/>	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	<input type="checkbox"/>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui      Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui      Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de serres agricoles équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est déjà affecté à l'exploitation agricole (cultures céréalières) et la production va continuer en soi, avec la protection conférée par les serres.

De plus, la sensibilité environnementale du site et l'incidence du projet sont évaluées dans la notice environnementale (Auto-évaluation).

Le document d'incidence au titre de la loi sur l'eau sera réalisé par un bureau d'études spécialisé.

Enfin, la justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentées dans la notice Agricole également annexée à cette demande. Par ailleurs des dispositions constructives seront mises en place pour rendre en compte le risque inondation et garantir l'effacement des parois de la serre.

Nous pensons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse du projet permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement (eau, air, paysage, sol...). Les incidences du projet sur les milieux naturels et les sites Natura 2000 seront nulles.

## E. Annexes

### B.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée à informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire - <b>non publiée</b> .	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	X
4	Un plan du projet (y compris les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos numériques, datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/15 000. Ce plan devra préciser l'emplacement des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau).	X
	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos numériques, datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/15 000. Ce plan devra préciser l'emplacement des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.)</b>	✓

### B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
* Notice agricole		
* Notice environnementale		

## F. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus     

Fait à      LA ROQUE D'ANTERION

le      19 janvier 2014

Signature

